

N° 8-2



Liberté • Égalité • Fraternité

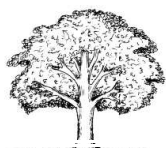
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU JURA

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS



AOUT 2009



Papier écologique

I.S.S.N. 0753 - 4787

PRÉFECTURE DE LA PREFECTURE - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX - ☎ : 03 84 86 84 00 - TELECOPIE : 03 84 43 42 86 - INTERNET : www.jura.pref.gouv.fr

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	660
<i>Arrêté n° 2009-1707-052 du 17 juillet 2009 portant subdélégation de signature à Messieurs Pierre-Olivier Rousset, Pascal Mignerey et Denis Belpaume</i>	<i>660</i>
CELLULE CONTROLE DE GESTION ET AFFAIRES JURIDIQUES	660
<i>Arrêté n° 1039 du 10 août 2009 organisant la suppléance de la préfète et du secrétaire général du mardi 11 août 2009 de 7H30 à 23h00.....</i>	<i>660</i>

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté n° 2009-1707-052 du 17 juillet 2009 portant subdélégation de signature à Messieurs Pierre-Olivier Rousset, Pascal Mignerey et Denis Belpaume

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lazare Paupert, directeur régional des affaires culturelles, la délégation de signature qui est conférée pour tous les actes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus est attribué à :

- Monsieur Pierre-Olivier Rousset, adjoint au directeur régional des affaires culturelles,
- Monsieur Pascal Mignerey, conservateur régional des monuments historiques, chef du département des patrimoines culturels,
- Monsieur Denis Belpaume, secrétaire général.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
Lazare PAUPERT

CELLULE CONTROLE DE GESTION ET AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté n° 1039 du 10 août 2009 organisant la suppléance de la préfète et du secrétaire général du mardi 11 août 2009 de 7H30 à 23h00

Article 1 : M. Alain MAUROY, sous-préfet de Saint-Claude, est désigné pour assurer la suppléance du mardi 11 août 2009 de 7H30 à 23h00.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le Secrétaire général,
Francis BLONDIEAU

**TOUS CES ARRETES PEUVENT ETRE CONSULTES
DANS LEUR INTEGRALITE
A LA PREFECTURE DU JURA
OU AU SIEGE DU SERVICE EMETTEUR**

Achévé d'imprimer le 10 août 2009

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2009

Imprimerie de la Préfecture du Jura